

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

## DATE CONVOCATION

25 janvier 2024

## DATE D'AFFICHAGE

25 janvier 2024

## Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

*L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 30 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

***Etaient présents :*** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

***Absents excusés :*** Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF, M. FIMIEZ

***Absent non excusé :*** Néant

***Secrétaire de séance :*** Mme Sylvie LE DRÉAU

## **9. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

### **Délibération DE08-30012024**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

#### **Budget principal :**

A CHACUN SON JARDIN 6 679,32 euros (c/212)

#### **Budget multiservices :**

LCA 325,00 euros (c/203)

COMME UN TRAIT 5 200,00 euros (c/203)

AVENIR 24 1 970,00 euros (c/203)

BET BELLEC  
EGMB  
SOCOTEC

750,00 euros (c/203)  
23 940,05 euros (c/2131)  
215,00 euros (c/2131)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le paiement des factures ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.**

Fait à Voivres lès-Le Mans  
Le 2 février 2024

Le Maire  
Martine COUET

La secrétaire de séance  
Sylvie LE DRÉAU

